

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 25.152 T : Réglementation de la circulation rue de l'Annexe

Le Maire de la Commune de Renaison,

- **Vu** les articles L. 2211-1, L. 2212-2, L. 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le Code de la Route,
- **Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié par les arrêtés du 04/01/1995, 16/11/1998, 08/04/2002 et 31/07/2002,
- **Vu** les travaux de construction de la résidence MonSenior située rue de l'Annexe, à hauteur du numéro de voirie 277,
- **Considérant** que pour assurer la sécurité des usagers de la route et pour une bonne exécution du chantier de la construction, il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation sur la rue de l'Annexe.

ARRETE

Article 1 :

Les travaux de construction de la résidence MonSenior ont lieu du 15 septembre 2025 au 30 juin 2026.

Article 2 :

Pendant toute la durée des travaux, sur la rue de l'Annexe :

- ✓ Seuls les véhicules de plus de 3,5 tonnes se rendant sur le chantier de la construction de la résidence MonSenior sont autorisés à emprunter la rue de l'Annexe, qui, habituellement est interdite aux véhicules de plus de 3,5 tonnes.
- ✓ Pour des raisons de sécurité la vitesse est limitée à 30km/h.
- ✓ Les véhicules de chantier ne doivent en aucun cas gêner l'accès et la sortie des véhicules d'urgences (pompiers et gendarmerie).
- ✓ Un accès doit être libéré pour le ramassage des ordures ménagères.

Article 3 :

La commune de Renaison se réserve le droit de modifier le présent arrêté en fonction de l'avancement du chantier.

Article 4 :

Afin de prévenir les usagers de la route des prescriptions mentionnées dans l'article 2 du présent arrêté, des panneaux de signalisation sont installés aux entrées de la rue de l'Annexe par la commune de Renaison.

Article 5 :

Cet arrêté est adressé à :

- Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Renaison,
- Monsieur le Chef de centre des sapeurs-pompiers de Renaison,
- Service déchets ménagers Roannais Agglomération,
- Madame Isabelle GARNIER, Equilibre Architecte, pour transmissions aux entreprises.

Renaison, le 10 septembre 2025
Le Maire,
Laurent BELUZE

